

# REGIONALE ILE-DE-FRANCE

## RAPPORT FINANCIER 2019

### Commentaires

Le bilan est négatif (- 390,04 €).

Depuis fin 2015, le nouveau placement « Tonic OBNL à préavis » (40 000 € pour une durée de 7 ans) a un taux de rendement actuariel annuel brut est de 1,550 %. Ce taux n'est versé qu'à la fin du placement, contrairement au placement précédent. De ce fait, il n'y a plus d'intérêts versés chaque année, comme dans le précédent placement.

L'excédent de la subvention « HADAMARD » (805,28 €), subvention versée pour le concours de la Régionale 2018, n'a pas été rendu à la fondation. Ce montant (805,28 €) fait donc partie du « bas de laine » de la régionale.

Les frais de fonctionnement correspondent aux :

- Frais de tenue de compte (3,68 € par mois de janvier à mai, puis 3,73 € de juin à décembre et 9 € pour la carte de dépôt) -total : 53,51 €,
- Repas ou « Pots » offerts par la régionale Ile-de-France lors de chacune des réunions organisées (voir rapport d'activité),
- Assurance de la Régionale (109,74 €),
- Abonnement pour le site de la régionale (93,45 €)

Cette année, la régionale Ile-de-France a vendu des brochures pour 112 € lors de la journée de la régionale du 23 novembre. La recette principale provient du versement de la ristourne versée par l'APMEP national (une quote-part des cotisations versées par les adhérents franciliens), 679,20 € en 2019 (460,80 € en 2018 et 730,90 € en 2017). Le calcul de cette ristourne est voté par le Comité national en juin de l'année n-1.

En 2019, la régionale Ile-de-France a organisé un concours (coût total 653,05 €, dont 251,35 € ont été dépensés en 2018 pour annoncer le concours 2019).

En caisse au 31/12/2019 (44 625,34 €) :

- 40 000 € (placement « Tonic OBNL à préavis » - voir début des commentaires)
- Livret bleu (le « livret A » du CME) : 4 530,15 €
- Sur le compte courant : 95,19 €

Fait à Paris, le 19 janvier 2020



Françoise MAGNA  
Trésorière de la régionale Ile-de-France

## A.P.M.E.P. - Régionale d'Ile-de-France - Rapport financier 2019

DEPENSES			RECETTES		
	Valeurs	Totaux		Valeurs	Totaux
<b>Frais secrétariat et fonctionnement</b>			<b>Ristourne nationale</b>	679,20 €	
* Frais bancaire	53,51 €		<b>Vente de brochures</b>	112,00 €	
* Frais de fonctionnement (hors MAIF)	342,32 €				
	Sous-total =	395,83 €		Sous-total =	791,20 €
<b>Assurance MAIF n° 2466064 N</b>	109,74 €	109,74 €	<b>Intérêts sur comptes</b>		31,03 €
			* Livret bleu	31,03 €	
<b>Divers</b>			<b>Divers</b>		
* Concours de la régionale 2018 et 2019	401,70 €				
* Expo ou subvention	305,00 €				
	Sous-total =	706,70 €		Sous-total =	0,00 €
<b>Total des dépenses de l'année</b>		<b>1 212,27 €</b>	<b>Total des recettes de l'année</b>		<b>822,23 €</b>
<b>Bilan annuel (négatif)</b>		<b>390,04 €</b>	<b>Bilan annuel (positif)</b>		<b>0,00 €</b>
** y compris les chèques "tournants"			<b>En "caisse" en début d'année (2)</b>		45 015,38 €
			<b>En "caisse" en fin d'année (3)</b>		<b>44 625,34 €</b>

(1) Pour les Régionales organisant des Journées, indiquer ici l'incidence pour l'année civile en cours (la comptabilité détaillée des JN étant faite à part).

(2) Total trésorerie (liquide, CCP, comptes épargne, fonds de placements, etc.)

(3) En caisse fin d'année = en caisse début d'année + bilan annuel (positif ou négatif)